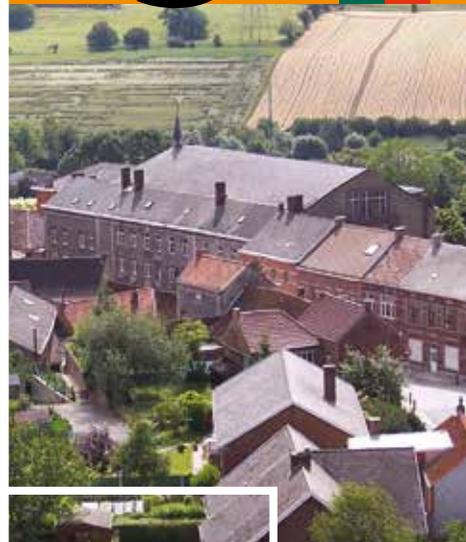
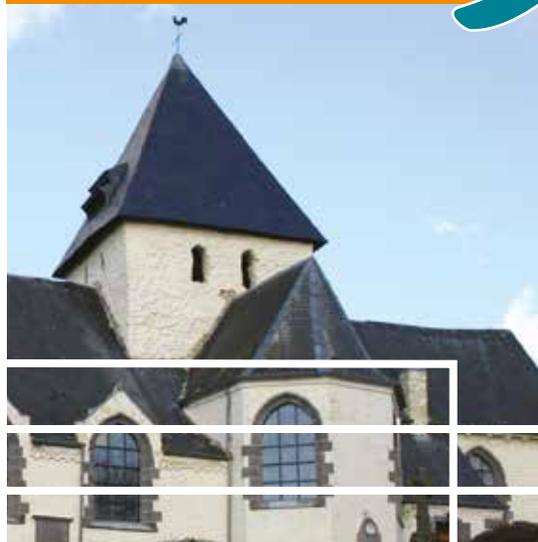


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Janvier 2023



n°193

sommaire



J3



CENTRE ADMINISTRATIF



BALADE LUMINEUSE

EDITO

CELA VA MAL POUR LES COMMUNES ... ET À ITTRE ?

Chacun d'entre vous entend et réentend depuis de nombreux mois ce discours pessimiste sur l'état financier des communes. Mais chez nous, à Ittre, comment ça va ?

Eh bien, nous avons très peur pour l'élaboration de notre budget 2023. C'est un travail qui se prépare longtemps à l'avance et comme chacun d'entre nous, la commune doit faire face aux augmentations considérables du coût de la vie, des énergies, des matériaux et en plus des salaires pour les employés communaux mais aussi pour la police, les pompiers, la culture, l'enseignement ...

Mais au fur et à mesure, nos craintes se sont estompées car nous développons depuis 4 ans une autre politique budgétaire permettant année après année la mise en réserve de sommes importantes et ceci grâce à :

- La limitation à 60 % de l'utilisation des crédits budgétaires avec justification par les chefs de service du dépassement de ce seuil.
- Au recours systématique aux subsides avec la création d'un emploi spécifique à cette recherche et surtout au suivi.
- A la mise en place de réunions de suivi des marchés publics, de synergies entre les différents services ;

A cela s'ajoute des bonnes nouvelles provenant de la Wallonie. Ce sont bien sûr les différentes crises que nous subissons depuis 2019 (Restructuration de NLMK, faillite des Papeteries, Covid, crise ukrainienne) qui nous ont imposé cette rigueur financière.

Rigueur financière oui ; mais sans altérer ce qui pour nous est essentiel :

- Maintenir l'emploi au sein de notre commune
- Améliorer les services à la population
- Être attentif aux personnes en difficulté en soutenant notre CPAS
- Assurer des services de proximité.

Pour nous aussi, la rigueur financière ne rythme pas avec une sclérose des investissements car notre devoir est de préparer Ittre pour dans 15 à 20 ans.

Comment faire ?

Avec des investissements privés comme la reprise du site des Papeteries de Virginal, les investissements au sein de NLMK (45 millions)

Avec nos investissements publics en matière d'épuration et de protection de la population avec la création de la Zit de Gasbecq, de nouvelles classes pour l'école communale d'Ittre, le début du chantier du Centre administratif, l'agrandissement de l'offre au Centre sportif qui sont en cours et bientôt finalisés.

Mais nous préparons surtout demain avec d'autres investissements importants comme la mise en place d'un réseau de chaleur sur Virginal, la nouvelle bibliothèque à Ittre, l'ancienne maison communale de Haut-Ittre, la poursuite d'un projet sur Huleu pour permettre à nos jeunes de rester dans notre commune, l'agrandissement du hall des travaux et le

démarrage d'un projet pour une nouvelle école communale sur Virginal répondant aux exigences futures en matière de scolarité, d'économie d'énergie et à la pression démographique.

Et bien sûr, nous gérons aussi le présent avec des investissements importants pour améliorer nos routes, nos écoles, nos bâtiments, cela peut se faire dès le budget initial, ce qui, je le rappelle, est aussi pour la seconde fois un réel changement dans l'exercice budgétaire où bien souvent nous attendions les comptes pour injecter dans les investissements de l'extraordinaire.

Il est donc important pour nous, sans jeter notre casquette en l'air et vous dire « Tout va bien à Ittre », de vous démontrer que nous tirons notre épingle du jeu et ce grâce à vous, à notre administration qui s'implique chaque jour et à la volonté politique qui se doit d'être responsable, réactive, sobre et prospective.

Il y a deux mois, nous vous expliquions les six défis à relever pour notre budget 2023, ceux-ci ont été réalisés mais nous pensons déjà aux suivants et nous poursuivons avec la même détermination les différentes politiques mises en place par cette majorité.

Nous vous souhaitons une bonne année et surtout une bonne santé.

> Pour le Collège, Christian Fayt, Bourgmestre

DU NOUVEAU POUR NOS POUBELLES !

DES SACS EN PLASTIQUE POUR LES ORGANIQUES

A partir du 1er janvier 2023, le sac en matière compostable sera remplacé par un sac en matière plastique. Une nouvelle mesure prise par inBW, en collaboration avec ses communes, pour convaincre les habitants de trier davantage leurs déchets.



La généralisation des collectes sélectives de déchets organiques a considérablement modifié les gestes de tri des citoyens de la « zone inBW » (Brabant wallon et Braine-le-Comte) : en 2022, nous atteignons les 10,5 kg/habitant/an de déchets organiques collectés (extrapolation basée sur les chiffres recueillis jusqu'au 30 septembre).

C'est une excellente nouvelle puisque, pour rappel, ces déchets suivent une filière de biométhanisation : transformation en énergie renouvelable (biogaz) et valorisation comme engrais de qualité permettant d'enrichir les sols. Tout bénéfique pour l'environnement et l'agriculture locale !

Une différence importante peut toutefois être constatée entre les communes utilisant le sac vert (6,6 kg/habitant/an) et celles utilisant le conteneur à puce (29,5 kg/habitant/an).

L'ambition d'inBW étant de dépasser les 25 kg/habitant/an minimum dans toutes les communes à l'horizon 2025, ils ont décidé de remplacer les sacs en matière compostable par des sacs en matière plastique à partir du 1er janvier 2023.

Pourquoi avoir abandonné le sac biodégradable ?

Tout d'abord, afin de favoriser le confort d'utilisation : les nouveaux sacs seront plus résistants (pas de fuites, de décomposition, ...) et ainsi convaincre les citoyens de participer activement au tri des déchets organiques.



Plus costaud, plus pratique, je suis en plastique, mais pas de panique, on me valorise !

Ensuite, ils auront un volume plus réduit, à savoir 20 litres (à la place de 25) pour permettre aux ménages de se défaire de leurs déchets organiques une fois par semaine, sans devoir attendre qu'un plus grand sac se remplisse. Leur prix de vente sera adapté en conséquence (0,4 €/sac au lieu de 0,5 €)

Enfin, pas de changement concernant la fin de vie de ces sacs verts usagés : qu'ils soient en plastique ou en matière

compostable, à l'entrée de l'unité de biométhanisation, ils sont vidés de leur contenu. Tous les films plastiques sont sortis des déchets et sont rassemblés pour être traités dans une unité de valorisation énergétique. Les sacs compostables n'étaient donc pas compostés. Ils étaient également plus chers à produire.

Où se procurer les nouveaux sacs verts ?

Ceux-ci sont d'ores et déjà disponibles dans de nombreux commerces : voir liste sur www.inbw.be/collecte-de-dechets-organiques.

Rassurez-vous : les anciens sacs pourront être écoulés au-delà du 1er janvier 2023. Attention cependant à leur date de péremption puisqu'ils se décomposent avec le temps !

DU CHANGEMENT POUR LES SACS PMC

À partir du 1er janvier 2023, toutes les capsules de boissons peuvent être jetées dans le sac bleu (sac PMC) !



ACTION RÉCUP AU SEIN DU RECYPARC

Depuis le 19 octobre 2022, les citoyens peuvent déposer leurs objets en bon état et réutilisables dans notre recyparc afin de promouvoir la récupération et la réutilisation d'objets divers. En effet, un Espace Récup'y est aménagé

Qu'est ce qu'un Espace Récup'?

Il s'agit d'un endroit spécifique sur le Recyparc, affecté à la collecte de biens réutilisables. Les préposés du Recyparc les placent eux-mêmes dans le conteneur destiné. La récupération de ces biens par le citoyen directement sur le recyparc est interdite.

Que deviendront les objets déposés?

La ressourcerie RESTOR, avec laquelle inBW collabore, veille à ce que les objets récupérables soient triés, nettoyés, étiquetés, testés et revendus ensuite à petits prix dans

Offrez une seconde vie à vos objets !

En déposant vos objets ici, vous leur offrez une seconde vie. Ils seront revendus dans les magasins de seconde main de la Ressourcerie RESTOR.

Les objets acceptés

- Mobilier
- Articles bébés
- Articles ménagers (bibelots, vaisselles, déco, ...)
- Vélos, poussettes, trottinettes, rollers, ...
- Loisirs : Jouets, sports, jeux, livres, BD, ...
- Bricolage : outils et quincaillerie, échelles, ...
- Autres : tapis, valises, sacs à dos, bassines, parasols, brouettes, ...

Seuls les objets en bon état sont acceptés !

Les objets refusés

- Canapés et fauteuils griffés ou déchirés.
- Meubles démontés.
- Objets abîmés, incomplets ou dépareillés.
- Vaisselle banale en moins de 4 exemplaires.
- Bouteilles, flacons et bocaux en verre.
- Cassettes vidéo ou audio, CD et DVD.
- Revues et encyclopédies.
- Cosmétiques, aliments.
- Appareils au gaz.
- Sièges bébés ne répondant plus aux normes de sécurité.
- Matériaux de construction (hors bois massif et panneaux complets)
- Objets électriques
- Vêtements

Plus d'infos sur cette action sur www.inbw.be



leurs magasins de seconde main de Tubize et de Genappe.

Quels sont les objets acceptés?

Du mobilier, des articles ménagers (bibelots, vaisselle, déco, ...), des articles bébés, des outils, ...

La liste est longue mais il est important de savoir que ne sont acceptés que les objets en bon état !!!



LES JEUNES DU J3 ...

ont évidemment voulu suivre la coupe du monde 2022, le local est décoré aux couleurs de la Belgique !

En voilà une belle occasion de revoir la brabançonne ...



L'hiver s'installe, les fêtes de fin d'années également.

En attendant la neige, les jeunes fabriquent de petits bonshommes de neige pour décorer la maison ou pour offrir !





LES ACTIVITÉS DES AÎNÉS REPRENENT EN 2023

Le prochain voyage des aînés aura lieu à

FREYR & DINANT,
le **JEUDI 23 mars**



Programme:

Visite du château
Repas
Croisière sur la Meuse

Prix: 55 euros

Départ:

Virginal (Plateau du Tram)

à 8 h,

Ittre (Déli Traiteur) **à 8 h 15**

RESERVATIONS OBLIGATOIRES:

Arthur Deghorain

0475 59 86 05

Les paiements sont à verser sur le compte BE 72 091000153916 de l'administration communale avec la référence FREYR-DINANT.

Le second voyage prévu aura lieu à **AMIENS, le JEUDI 20 avril**

Programme:

Hortillonages

Tour de la ville en car

Repas

Visite de la cathédrale



Prix: 55 euros

Départ: Virginal
(Plateau du Tram) **à 7 h,**
Ittre (Déli Traiteur)
à 7 h 15

RESERVATIONS OBLIGATOIRES:

Arthur Deghorain

0475 59 86 05

Les paiements sont à verser sur le compte BE 72 091000153916 de l'administration communale avec la référence AMIENS.

SENIORS AT THE MOVIES

Ticket: 10,95€
Séance dès 13h30



Informations et réservations: Commission des aînés
Arthur Deghorain: **0475 59 86 05**



LE MARDI 7 FÉVRIER 2023



LE MARDI 7 MARS 2023

À noter dans vos agendas: les prochains films à l'affiche:

- Le pire voisin du Monde - le mardi 4 avril 2023
- Tirailleurs - le mardi 16 mai 2023
- Un homme heureux - le mardi 13 juin 2023



MERCI DOMINIQUE !



Dominique Harcq en a fait traverser des parents et des enfants dans le centre d'Ittre au heures d'entrée et de sortie des écoles ... Une des nombreuses missions de ce «Gardien de la Paix» (ou Agent de prévention et de sécurité), qui prend une retraite, bien méritée !



LE BUDGET 2022 DE LA COMMUNE ET DU C.P.A.S.

Lors de la séance du conseil communal de ce 13 décembre 2022, les budgets 2023 de la commune et du C.P.A.S. ont été adoptés.

Ces budgets doivent tenir compte de l'indexation des salaires (augmentation de 10 % en 2022 et une prévision de 6 % pour 2023) et de l'augmentation très importante de toutes les dépenses énergétiques.

Quelles sont les grandes lignes et les chiffres importants de ces budgets.



BUDGET COMMUNAL

Comme l'an dernier, ce budget 2023 reste un budget sérieux, sobre, solidaire et prudent mais aussi ambitieux même si le contexte actuel que nous traversons est particulier.

Le résultat de cet exercice est tout à fait correct tout en sachant que les dépenses de personnel et énergétiques doivent être augmentées de façon importante.

Ces augmentations de dépenses sont compensées partiellement par une recette exceptionnelle.

L'augmentation de l'IPP de près de 30 % par rapport au budget initial de 2022, mais attention, cette augmentation ne se produira qu'une seule fois, en effet, pour le budget 2023, l'estimation du S.P.F. Finances est faite sur 14 mois.

A l'extraordinaire, des dépenses d'investissement dès le budget initial pour plus de 1.000.000 €.

Ce budget nous permettra de maintenir les services rendus aux citoyens.

SERVICE ORDINAIRE

Le budget 2023 s'établit avec 14.690.794 € de recettes et 14.537.863 € de dépenses, soit un résultat positif de 152.931 €.

En octobre 2022, le Service Public de Wallonie modifie un article du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires.

Il précise que l'exercice propre du service ordinaire peut présenter un déficit de maximum 2 % au cours de l'exercice 2023.

Il précise également que les fonds de réserve ordinaires peuvent être rapatriés dans l'exercice propre du service ordinaire pour équilibrer cet exercice propre du service ordinaire, comme s'il s'agissait de provisions.

La majorité n'a pas souhaité présenter un budget avec un déficit à l'exercice propre de 2 %, cette possibilité ne ferait que reporter le problème sur l'avenir.

Par contre, nous avons opté pour le rapatriement d'une somme de 500.000 € du fonds de réserves ordinaires vers l'exercice propre.

Toutefois, cette opération de rapatriement ne peut se faire que si le résultat à l'exercice propre est égal à zéro. Raison pour laquelle une série de provisions sont constituées dans plusieurs fonctions de ce budget 2023 et ainsi obtenir un résultat nul à l'exercice propre. Ces nouvelles provisions, constituées par mesure de prudence, nous permettront, si nécessaire, d'équilibrer l'exercice propre dans les années à venir.

A l'exercice propre, autrement dit les recettes et les dépenses se rapportant uniquement à l'année 2023, le montant de ces recettes et dépenses s'élève à 13.776.092 €. Le résultat est donc nul.

RECETTES

Le total des recettes à l'ordinaire s'élève à 14.690.794 €, soit 1.921.535 € de plus qu'au budget initial 2022.

Quant aux recettes, à l'exercice propre, elles s'élèvent à 13.776.092 €, soit 1.810.155 € en plus qu'au budget initial de 2022 et 1.551.090 € en plus qu'au budget ajusté de 2022.

Quels sont les modifications importantes si l'on compare le budget ajusté de 2022 avec le budget initial de 2023 :

- Rapatriement de la réserve ordinaire + 500.000 €
- Fonds des communes -23.000 €
- Précompte immobilier + 128.000 €
- Impôt des personnes physiques (I.P.P.) + 648.000 €
- Mais attention, le S.P.F. Finances versera aux communes, en 2023, 14 mois d'impôts et non 12 comme habituellement.
- Indexation des subventions A.P.E. + 54.000 €
- Reprise de la provision pour la zone de police + 120.000 €
- Reprise de la provision Covid + 25.000 €

Notons également que le budget initial de 2023 s'ouvre avec 882.702 € de boni présumé de l'exercice précédent.



DEPENSES

Le total des dépenses à l'ordinaire s'élève à 14.537.863 € soit 2.329.892 € en plus qu'en 2022.



Quant aux dépenses, à l'exercice propre, elles s'élèvent à 13.776.092 €, soit 2.238.290 € en plus qu'au budget initial de 2022 et 1.596.813 € en plus qu'au budget ajusté de 2022 tout en sachant que des provisions sont constituées pour près de 1.000.000 €.

Quels sont les modifications importantes dans le budget de 2023 par rapport au budget ajusté de 2022 :

Dépenses de personnel :

Elles représentent une somme de 6.136.5769 € soit une augmentation de 623.243 €, + 10 %. Augmentation due à l'indexation des charges salariales.

Diminution de 170.000 € des dépenses de garderie extrascolaire transférées en dépense d'avantages sociaux.

Frais de fonctionnement:

Ils représentent 2.535.425 €, soit une augmentation de 77.960 €, + 3 % par rapport au budget ajusté de 2022.

Si on compare les chiffres du budget initial de 2022 avec 2023, nous constatons une augmentation de 339.724 €.

Augmentation principalement due à l'augmentation des coûts énergétiques mais aussi aux classes de neige, au DPO et à une réduction des dépenses au service travaux où l'asphaltage est passé de l'ordinaire à l'extraordinaire.

Dépenses de transfert :

Augmentation des dépenses de transfert de 355.198 € par rapport au budget ajusté de 2022.

- Dotation au C.P.A.S. + 207.168 €
- Dotation zone de police + 128.000 €
- Dotation zone de secours + 19.396 €
- Subvention à la RCA + 25.202 €
- Avantages sociaux - garderie + 170.000 €

Dépenses de dettes :

Augmentation de 77.000 €, augmentation se rapportant au nouvel emprunt pour l'agrandissement du centre administratif.

Provisions :

Constitution en 2023 de provisions pour un montant total de 995.476 € alors que le rapatriement du fonds de réserves ordinaires n'est que de 500.000 €

- Impôts-taxe - Force motrice 300.000 €
- Energie 300.000 €
- Cotisation de responsabilisation 150.000 €
- Dotation à la zone de police 150.000 €
- Assistance sociale 95.476 €

Notons qu'un prélèvement de 720.193 € est opéré pour alimenter les fonds de réserves extraordinaires.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le montant total des recettes et des dépenses, à l'extraordinaire, est de 1.029.193 €.

RECETTES

| | |
|--|-----------|
| • Prélèvement de l'ordinaire vers l'extraordinaire | 850.193 € |
| • Subside – Fibre optique | 24.000 € |
| • Subside provincial – Coulées de boue | 25.000 € |
| • Subside provincial ZEC Gaesbecq | 130.000 € |

DEPENSES (les plus importantes)

| | |
|--|-----------|
| • Aménagement école Ittre et Virginal | 146.000 € |
| • Prélèvement ZEC de Gaesbecq | 130.000 € |
| • Installation fibre optique | 50.000 € |
| • Achat mobilier et matériel informatique | 30.000 € |
| • Aménagement local du patro | 10.000 € |
| • Honoraire nouveau projet maison rurale | 10.000 € |
| • Asphaltage rue du Pérou et Basse Holande | 200.000 € |
| • Réfection asphaltage | 20.000 € |
| • Travaux coulées de boue | 100.000 € |
| • Matériel et équipement travaux | 20.000 € |
| • Eclairage public – Remplacement LED | 99.688 € |
| • Honoraires étude zit Baudémont | 10.000 € |
| • Etude préfaisabilité nouvelle école Virginal | 100.000 € |
| • Annuités SPGE | 78.105 € |

RESERVES ET PROVISIONS

| | |
|---------------------------------|----------------|
| La réserve ordinaire | 1.916.196,63 € |
| La réserve extraordinaire | 532.567 € |
| Provisions | 1.543.476 € |
| • Force motrice | 700.000 € |
| • Provision énergie | 400.000 € |
| • Cotisation responsabilisation | 150.000 € |
| • Dotation zone de police | 150.000 € |
| • Théâtre la Valette | 23.000 € |
| • C.P.A.S. | 120.476 € |

Soit un total de réserves et de provisions de 3.992.239 €.

SIX CHIFFRES IMPORTANTS :

| | |
|---|--------------|
| • Total général des recettes à l'ordinaire | 14.690.794 € |
| • Total général des dépenses à l'ordinaire | 14.537.863 € |
| • Résultat budgétaire de l'exercice à l'ordinaire | 152.931 € |
| • Prélèvement pour financer l'extraordinaire | 850.193 € |
| • Investissements à l'extraordinaire pour 2023 | 1.029.193 € |
| • Total des réserves et provisions | 3.992.239 € |

BUDGET DU C.P.A.S.

Une augmentation des dépenses de personnel (plus de 16 % d'indexation par rapport au budget initial de 2022), des dépenses de transfert quasi exclusivement dans la fonction aide sociale (+ 41 %) et de fonctionnement par rapport à l'énergie doivent être comptabilisées dans ce budget 2023.

Le budget des dépenses de personnel passe de 2.235.069 € à 2.601.813 €, soit une augmentation de 366.744 € (+ 16 %).

Les frais de fonctionnement passent de 362.081 € à 405.529 €, soit une augmentation de 43.448 € (+ 12 %).



L'EXERCICE BUDGÉTAIRE DANS LES CHIFFRES

Le budget 2023, en prévision de recettes et de dépenses à l'ordinaire, s'élève à un montant de 4.021.627 € alors qu'en 2022, le budget initial était de 3.330.536 €, soit une augmentation de 691.091 €.

Si l'on compare le budget de 2022 après deux modifications budgétaires et le budget initial 2023, l'augmentation est ramenée à 28.394 €.

Ce budget a été calculé au plus juste, aussi bien pour les dépenses que pour les recettes et en maîtrisant au maximum tous les postes de dépenses sauf pour les dépenses de personnel et les frais énergétiques.

Tout en sachant que l'entièreté des réserves du C.P.A.S. a été prélevée (137.598 €), le montant de l'intervention communale passe de 1.135.515 € à 1.342.783 €, soit une augmentation de 207.268 €, ce qui représente une augmentation de la dotation communale d'un peu plus de 18 %.

LES SERVICES

Tous les services rendus aux citoyens par le C.P.A.S. seront maintenus excepté le service du bar du frais, les écoles libres ne souhaitant plus en bénéficier.

En 2022, la Présidente du C.P.A.S. disait que ces services, excepté celui de l'aide sociale, devaient faire le maximum pour tenter de diminuer leur déficit.

Au vu de l'indexation de la masse salariale et de l'augmentation des coûts énergétiques, il est tout à fait impossible de diminuer le déficit de ces services, au contraire ils sont tous en augmentation.

Une attention particulière devra également être apportée à l'absentéisme car aujourd'hui, dans certains services, lors d'une absence, il y a lieu de procéder à un remplacement, ce qui bien évidemment a un coût et augmente les dépenses de personnel.

Quant au passage de nos deux structures d'accueil du modèle 1 vers le modèle 2, l'O.N.E. nous précise que les changements exigés devront être terminés pour 2025 (nombre d'enfants accueillis, nombre d'heures d'ouverture, encadrement, ...). Toutes les exigences demandées sont quasi rencontrées.

LES DÉPENSES

Les frais de personnel augmentent d'une façon importante et représente 2.601.813 €, soit un peu plus de 65 % du budget.

Toutes les subventions possibles en matière de personnel sont sollicitées (points A.P.E., Maribel social, O.N.E...).

Il est vrai que dans ce budget, le poste traitement reste considérable. Mais le but premier du C.P.A.S. étant le service aux citoyens, il est tout à fait concevable que la masse salariale soit importante, car comment pouvoir rendre des services sans personnel.

Les frais de fonctionnement sont également en augmentation, augmentation due aux coûts énergétiques, ils représentent dans ce budget 410.529 €, soit une augmentation de 13 %.

Comme l'an dernier, l'augmentation des dépenses de transfert se concentre quasi exclusivement sur la fonction aide sociale et réinsertion socioprofessionnelle.

Les dépenses de transfert passent de 715.568 € à 1.009.283 €, soit 41 % d'augmentation. L'augmentation la plus significative et la plus inquiétante est l'aide sociale qui passe de 325.283 € à 561.587 €, soit une augmentation de 72 %.

Comme chaque année, il est très difficile d'estimer le montant des dépenses d'aide sociale mais si les demandes continuent à exploser comme en 2022, ces dépenses devront être augmentées lors des modifications budgétaires qui seront opérées dans le courant de 2023.



LES RECETTES

Les recettes sont en nette augmentation et s'élèvent à près de 608.492 € dont 137.598 € de prélèvements sur les réserves. Le solde étant quasi exclusivement des recettes par rapport à l'aide sociale.

Au moment où le budget est établi, nous n'avons pas d'information sur une possible augmentation de toutes les subventions par rapport aux A.P.E., Maribel social, O.N.E., ...

Le C.P.A.S. continuera bien évidemment à remplir ses missions obligatoires mais ne se contentera pas de se limiter à celles-là. Il maintiendra une série de services aux citoyens comme les repas (à domicile et dans les écoles), le service accueil de la petite enfance, les aides familiales, ...

Vous aurez pu constater que dans ce budget 2023, le C.P.A.S. tente de maîtriser au maximum les dépenses dont il a la maîtrise.

Par contre, l'indexation des salaires, l'augmentation des dépenses sociales et des coûts énergétiques rendent ce budget difficile à boucler et nous oblige à demander une augmentation de la dotation communale.



L'ANNÉE 2022 DE VOTRE ADMINISTRATION EN QUELQUES CHIFFRES

- Le Conseil communal s'est réuni à **11 reprises** (dont 3 en visioconférence) et le Collège communal chaque semaine.
- Le bulletin communal est paru **8 fois**.
- **324 arrêtés de polices** ont été édités ainsi que **33 ordonnances de police temporaires**.
- **73 dossiers** ont été instruits par le service urbanisme, **186 informations notariales** ont été communiquées aux demandeurs et **10 demandes de divisions par notaires** ont été menées à bien.
- Le service finances a réalisé **3818 droits constatés**, **6171 engagements** et **646 mandats de paiement individuels ou collectifs**.
- La cellule Marché publics a attribué **48 marchés**.
- Le service environnement, au-delà de ses actions courantes, a traité **30 demandes de particuliers**, **7 demandes de raccordement à l'égout**, **150 demandes de renseignements aux notaires**, a constaté **20 infractions en termes de dépôts sauvages**, instruit **4 dossiers de permis uniques**, **1 permis d'environnement**, **36 déclarations** ainsi que **5 changements d'exploitant**.
- Le CLDR s'est réuni à **4 reprises** et a lancé le «budget participatif» dans le cadre du PCDR.
- **1 conseiller en énergie** a été engagé à temps plein.
- Au 15/11/2022, la population s'élevait à **7049 habitants** dont **3625 femmes** et **3424 hommes**. La population étrangère s'élevait à **531 habitants**.
- Le service de l'état civil a acté **57 naissances**, **1 adoption**, **8 changements de prénom**, **7 déclarations de nationalité**, **26 déclarations de reconnaissance**, **26 reconnaissances pré/postnatale**, **20 mariages** (dont **19 célébrés à l'ère**), **11 divorces**, **19 déclarations de cohabitation légale**, **8 de cessation de cohabitation légale** et **115 décès**.
- **8 mariages** ont été célébrés à la «Forge-Musée»
- **464 dossiers de passeports** ont été établis.
- **775 documents d'identité** ont été délivrés ainsi que **338 permis de conduire**.
- **1617 demandes de documents** ont été effectuées via le e-guichet
- **6 demandes de pension** ont été traitées.
- **4 logements sociaux de 5 chambres** ont été construits.
- Les gardiens de la Paix ont effectué **1605 heures de surveillance** pour les écoles, et **155 heures** à d'autres occasions.
- **6 classes de 5ème et 6ème primaire** ont passé leur «brevet vélo»
- **121 enfants** ont participé au programme d'activités extrascolaires communal et **274 enfants** ont participé aux animations vacances. **60 409 présences d'enfants** ont été comptabilisées au sein des sites d'accueil après l'école.
- **27 étudiants** ont bénéficié du service de «soutien à la réussite scolaire».
- **153 jeunes** ont fréquenté le J3 avec au total **1256 visites** au sein du local jeunesse, soit une moyenne de **127 visites par mois**.
- Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) a organisé **5 activités**, dont une formation théorique au permis de conduire qui a rassemblé **21 personnes**.
- Le service travaux, au-delà de ses actions effectuées de manière régulière, a procédé à **41 enterrements**, a participé à la mise en place de **16 événements communaux** et de **22 événements** organisés par des associations. **14 tâches** ont été menées à bien à l'extraordinaire et **6** ont été suivies par le service.
- Au 30 décembre, la page Facebook communale comptait **2187 followers** et le compte Instagram communal était suivi par **145 personnes**.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL



L'Administration communale a procédé à la traditionnelle distribution du «Colis de Noël», local, aux aînés.

A cette occasion, la Commission Consultative des Aînés a remis à chacun une «boîte jaune».



Les seniors, ont été invités à compléter leur «fiche médicale» en y notant, entre autres, le numéro de téléphone de leur

«contact en cas d'urgence», le nom de leur médecin traitant, leur groupe sanguin, leur(s) médicament(s); ... et à glisser celle-ci dans la «boîte jaune» qui trouvera place dans leur frigo. Ainsi, en cas de besoin, les secours auront immédiatement à leur disposition tous les renseignements nécessaires ...



Vous souhaitez obtenir une «boîte jaune»?

Nous vous invitons à contacter le secrétariat général au **067/79.43.43**



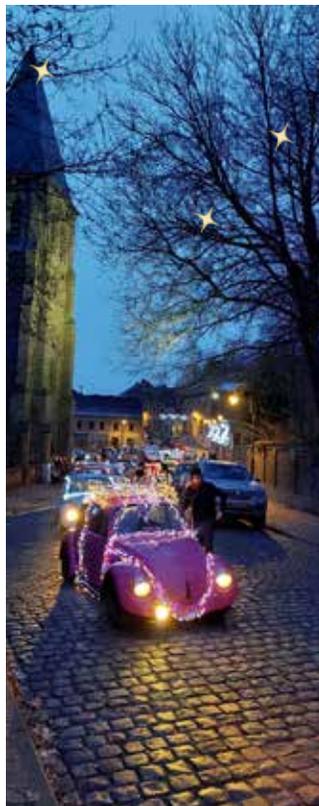
CENTRE ADMINISTRATIF: LES TRAVAUX ONT DÉMARRÉ

Les travaux vont bon train au sein des anciens locaux de la poste et du CLI.

Un plus pour ce bâtiment qui souffrait d'un manque d'occupation ...



CETTE ANNÉE ENCORE, LA BALADE LUMINEUSE A ÉGAYÉ NOS ROUTES



Vous avez été nombreux à profiter du spectacle qu'offraient ces «coccinelles» et «bus VW», habillés de multiples guirlandes lumineuses.

Le cortège coloré et musical a parcouru nos 3 villages, pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Tout comme l'année dernière, Père Noël a rendu une petite visite à nos maisons de repos.



EXPRESSION POLITIQUE IC

Cette nuit, j'ai rêvé...

D'un conseil communal où chacun, à son habitude, se saluerait cordialement à son arrivée,

Où chacun pourrait mettre en valeur ses compétences propres qu'elles soient financières, économiques, écologiques ou urbanistiques,

Où l'égo, l'ambition et les prochaines législatures seraient laissés au portemanteaux,

Où chaque conseiller mettrait en avant ce pour quoi il a été élu : l'intérêt et le bien-être du citoyen ittrois,

Où chacun se rendrait compte que certains objectifs se ressemblent et s'accordent, quel que soit le parti,

Où le dialogue constructif et l'écoute mutuelle feraient foi,

Si certaines tensions venaient à poindre, immédiatement celles-ci seraient réduites par le responsable de la tenue éthique du Conseil,

Chaque conseiller pourrait argumenter ses choix, ses idées, en se sentant écouté avec attention et respect,

Les rancœurs du passé n'y auraient pas leur place,

La minorité présenterait ses doutes, ses inquiétudes et ses idées ; la majorité serait prête à revoir ses projets le cas échéant,

Il y serait possible de saluer les actions positives de tous,

Les critiques viseraient les actes et non les personnes,

Les conseillers quitteraient la séance, un sourire aux lèvres avec la conscience d'avoir agi pour les intérêts de nos 3 villages.

Alors... pourquoi ne pas faire de ce rêve, une réalité ? ou du moins le tenter durant les 2 petites années qu'il nous reste à passer ensemble ?

>Pour le groupe IC, Pascale Carton



UN ARBRE, UN ENFANT

Vous la connaissez bien, cette tradition rurale visant à planter un arbre pour célébrer la naissance d'un enfant.

Cette année encore, nombreux ont été les parents qui ont répondu positivement à l'invitation.



UN BEAU SUCCÈS

Beaucoup de citoyens présents à la distribution de plants dans le cadre de la semaine de l'arbre



RAPPEL: DES CHÈQUES SPORT DE 30 € POUR LES 4-18 ANS

Nous vous l'annonçons dans le Petit Tram de décembre !

Le Collège Communal a décidé de réitérer l'octroi des chèques sport pour les jeunes de 4 à 18 ans. Soucieux de promouvoir le sport et d'encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive sur le territoire de la commune, le Collège octroiera des chèques sport d'une valeur de 30€ pour les jeunes âgés de 4 à 18 ans pour cette saison 2022-2023. Cette aide pourra être obtenue si le jeune est domicilié à Ittre et s'il est en ordre de cotisation pour cette saison au sein d'un club ittrois.

Ne traînez plus car les formulaires sont à envoyer pour le 31 janvier au plus tard.

Vous souhaitez davantage d'informations ?

Celles-ci se trouvent sur notre site web : www.sport-ittre.be

VACANCES DE CARNAVAL: STAGES DE FUTSAL ET DE KARATÉ



Durant les vacances de carnaval, le hall omnisport de Virginal accueillera des stages pour enfants. Une semaine de futsal (du 20 au 24 février) sera organisée par le MFC Futsal Academy et une semaine de karaté (du 27 février au 3 mars) sera organisée par le Karaté Club Mawashi Virginal. Retrouvez plus d'informations sur notre site web





APPEL AUX CANDIDATS: CONSEILS CONSULTATIFS

Il reste des places au sein des conseils suivants:

- Conseil consultatif de la mobilité réduite
- Conseil consultatif de la solidarité internationale,
- Conseil consultatif des affaires sociales et des assuétudes
- Conseil consultatif des aînés
- Conseil consultatif du bien-être animal
- Comité de pilotage du PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat)

Vous êtes intéressé(e)s par ces matières et vous habitez Ittre? **N'hésitez plus, notre commune a besoin de vous !**

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
info@ittre.be ou
Commune d'Ittre, rue Planchette n°2 - 1460 Ittre.



AVIS À LA POPULATION

Conformément au Chapitre II du Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation consacré aux funérailles et sépultures, la commune, doit dans le cadre d'une gestion du cimetière communal d'Ittre, répertorier les gestionnaires de chaque concession.

Les citoyens sont invités à communiquer les nouveaux ayants droit en se manifestant:

- soit par téléphone au **067/79.43.25**,
- soit par mail via **population@ittre.be**
- soit en complétant le formulaire en ligne sur le site de la commune:

www.ittre.be

ou via ce QR-CODE:



Nous vous remercions
d'avance



LE COLLÈGE COMMUNAL D'ITTRE



Christian FAYT, BOURGMESTRE
0473/78 32 68 - c.fayt@ittre.be

Pascal HENRY, 1^{ER} ÉCHEVIN
0471/91 01 61 - p.henry@ittre.be

Fabienne MOLLAERT, 2^{ÈME} ÉCHEVINE
0474/23 12 64 - f.mollaert@ittre.be

Lindsay GOREZ, 3^{ÈME} ÉCHEVINE
0496/34 50 63 - l.gorez@ittre.be

Jacques WAUTIER, 4^{ÈME} ÉCHEVIN
0470/37 09 30 - j.wautier@ittre.be

Françoise PEETERBROECK,
Présidente du CPAS
0476/98 20 61 - f.peeterbroeck@ittre.be

Carole SPAUTE, Directrice générale

VENEZ (RE)DÉCOUVRIR LES BATRACIENS !

La commune, son « Groupe nature », la région wallonne et son pôle BiodiverCité, en collaboration avec l'asbl Natagora, organisent une

CONFÉRENCE ILLUSTRÉE SUR LES SAUVETAGES DE BATRACIENS

le **27 JANVIER 2023**,
salle Planchette à Ittre,
dès **20h00**

Plus d'informations
sur le site
communal!



ÉTAT CIVIL : du 11/11/2022 au 29/12/2022

Suite à l'entrée en vigueur de la loi européenne sur la protection de la vie privée et du règlement général sur la protection des données (RGPD), les listes des naissances et des mariages ne pourront plus paraître dans le bulletin communal sans le consentement préalable et explicite des personnes concernées.

Sachant que la population apprécie être informée de ces heureux événements, il sera dorénavant demandé aux parents des nouveaux-nés ou aux futurs époux de marquer leur accord pour la publication de l'information relative à la naissance ou au mariage.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter au **067/79.43.25** ou via population@ittre.be.

NAISSANCES

RAMAEL CLÉMENT né le 23/07/2022

CAMEDDA MATTIA né le 28/11/2022

DÉCÈS

BERNIS NELLY (09/03/1927 – 13/11/2022)

SOREILLE ROLAND (03/09/1943 – 14/11/2022)

CLEERBAUT YVONNE (30/07/1935 – 20/11/2022)

PETERS FERNANDE (10/03/1932 – 23/11/2022)

VAN DER CLEYEN EMILIE (02/05/1940 – 25/11/2022)

MICHOTTE JEAN (27/08/1943 – 02/12/2022)

MICHEL PHILIPPE (07/07/1950 – 03/12/2022)

GHISTE JEANNINE (19/06/1946 – 05/12/2022)

CARLIER ANNE (22/08/1936 – 11/12/2022)

SPRUYT LAURE (20/02/1924 – 12/12/2022)

VANHAELEWYCK JULIETTE (20/03/1927 – 17/12/2022)

BOITE MONIQUE (24/08/1942 – 20/12/2022)

VANBELLE RENÉE (11/10/1939 – 21/12/2022)

BORREMANS JEAN (13/05/1933 – 23/12/2022)

PIETERHONS DOMINIQUE (20/06/1964 – 27/12/2022)

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL :

15 FÉVRIER 2023
À 19H00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL
GRAND PLACE, 2 - ITTRE

Bulletin d'Informations Communales

Éditeur responsable : **Le Collège communal**

Coordination et mise en page : **Frédérique Joris**

Impression : **Rossel**